

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **53 (1917)**

Heft 4

PDF erstellt am: **14.08.2024**

Nutzungsbedingungen

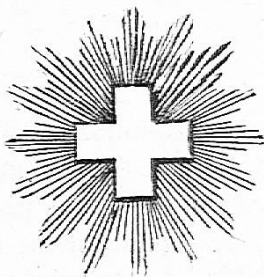
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LIII^{me} ANNÉE

N^o 4
Série B



LAUSANNE

27 janvier 1917.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *Chronique vaudoise. La question des retraites du corps enseignant vaudois. Les instituteurs primaires supérieurs et la question des retraites. — Chronique genevoise. — Chronique neuchâteloise. — Chronique jurassienne. — PARTIE PRATIQUE : Exposition de dessin. — En classe : Soyons gais. — Langue maternelle. — Comptabilité. — L'enseignement expérimental de l'agriculture à l'école primaire. — Civisme. — Rédaction.*

CHRONIQUE VAUDOISE

Inspectorat des travaux à l'aiguille. — Dans sa dernière session, notre Grand Conseil a eu à s'occuper de la motion Panchaud, relative à l'inspectorat des travaux à l'aiguille. Le rapporteur de la commission, M. Meyer, plaida longuement et avec beaucoup de conviction la cause de cet inspectorat. Il estime qu'il est temps de surveiller, comme il le mérite, cet enseignement des travaux à l'aiguille, donné à nos vingt-cinq mille jeunes filles. On ne fera jamais trop pour nos ménagères de demain et la dépense que pourrait occasionner ce nouveau poste serait largement comblée par le profit qu'il apportera. Il faut reconnaître que, dans certaines communes, cet enseignement laisse bien à désirer, par le fait que le comité de dames chargé de sa surveillance, ne s'en occupe que le jour des examens. Toutefois, certains de ces comités y vouent tous leurs soins, mais ce sont des exceptions.

M. le conseiller d'Etat Chuard, fait ensuite quelques réserves. Il estime qu'il y aurait lieu de renforcer l'inspectorat général, avant de créer des inspecteurs spéciaux pour les travaux à l'aiguille et pour d'autres branches.

Le rapport de M. Meyer conclut au renvoi au Conseil d'Etat, avec pressante recommandation, ce qui est admis. L. G.

**** Un collègue mort sur le front.** — Nous avons appris, au mois dernier, avec un profond regret, la mort d'un de nos collègues de Vevey, M. *Anselme Belleville*, instituteur aux écoles catholiques de cette ville. En sa qualité de Français, il avait été appelé sous les drapeaux au commencement de 1915 et avait été affecté au 30^e régiment d'infanterie. Il était sur le front depuis plus d'une année et a succombé dans une attaque près de Verdun. L. G.

**** Le cinéma-scolaire.** — Nous disions, il y a quelques semaines, que

le directeur des écoles de Nyon, M. Goumaz, proposait la création d'un cinéma scolaire. Sa proposition admise, elle fut bientôt mise à exécution et, aujourd'hui ce cinéma se révèle comme un véritable succès pédagogique, faisant le bonheur et l'instruction des élèves et même des autorités accompagnantes. Malheureusement, les films scolaires sont difficiles à trouver ; mais, les besoins s'en faisant sentir, nous sommes persuadé que, bientôt, les bonnes maisons lanceront la chose pour satisfaire à la demande.

Il est probable que l'école de l'avenir fera une place plus grande à cette invention moderne qui permet de donner en quelques minutes beaucoup plus de matière qu'en de nombreuses leçons. Là, les sciences et la géographie s'apprennent plus facilement que sur les bancs de l'école, car il y a bien moins d'élèves distraits.

L. G.

**** Service dentaire à l'école.** — La Commission scolaire de Montreux avait chargé M. le Dr Vuilleumier, médecin des écoles, de lui faire rapport sur la création et l'organisation d'un service dentaire pour les écoles primaires. Les municipalités du cercle ont décidé de demander à leurs conseils communaux l'autorisation nécessaire, ainsi que les crédits, pour pouvoir passer de la théorie à la pratique.

Sans nul doute, ce service sera adopté sous peu, Il coûtera 3000 fr. comme frais d'installation et occasionnera, en outre, une dépense annuelle de 3500 fr. Ce sera de l'argent bien placé : mieux vaut prévenir que guérir.

Il est enfin question d'étendre ce service aux élèves du collège, car les primaires ne sont pas seuls à avoir des dents qui ont grand besoin de soins !

L. G.

La question des retraites du corps enseignant vaudois.

Le devoir de tout journal étant de renseigner ses lecteurs, l'*Educateur* ne peut pas passer sous silence une question qui fait grand bruit actuellement parmi les membres de la Société pédagogique vaudoise. Le voudr-il, du reste, que les lettres que reçoit son rédacteur l'en empêcheraient.

Avant la guerre, le Département de l'Instruction publique avait élaboré, avec le concours d'une Commission extra-parlementaire, un projet de loi revisant l'ensemble des retraites du corps pastoral et des corps enseignants de tous ordres. Ce projet était basé sur un tant pour cent du traitement et allait être soumis au Grand Conseil, lorsque la guerre éclata et le fit renvoyer à plus tard.

Mais en se prolongeant, l'état de choses actuel porte préjudice à l'école vaudoise, en empêchant des maîtres fatigués et âgés de prendre une retraite qui est insuffisante pour les faire vivre. C'est pourquoi le Département élaborait un projet provisoire prévoyant une retraite de fr. 1500 pour les maîtres secondaires (chiffre actuel fr. 1000); de fr. 1200 pour les instituteurs primaires et primaires supérieurs (fr. 900); de fr. 900 pour les institutrices (fr. 720) et de fr. 600 pour les maîtresses d'écoles enfantines (fr. 480).

Ce projet devait, dans la pensée de ses auteurs, être remanié dès que la situation serait redevenue normale; par contre il était immédiatement applicable. Il fut renvoyé par le Grand Conseil à une commission qui, le trouvant

insuffisant, porta ces chiffres à fr. 1800 pour les maîtres secondaires; fr. 1500 pour les maîtres primaires supérieurs; fr. 1350 pour les instituteurs; fr. 1080 pour les institutrices et fr. 720 pour les maîtresses d'écoles enfantines. De plus, le projet de la Commission, qui prévoit une période transitoire, a toutes les apparences d'un projet définitif.

D'après les renseignements qui nous sont fournis par le Comité de la S. P. V., le projet primitif de la Commission du Grand Conseil aurait comporté la même retraite pour les maîtres primaires supérieurs que pour les instituteurs, et la retraite des institutrices aurait été prévue d'abord à un chiffre légèrement inférieur à celui qui est proposé actuellement. L'examen du projet définitif fait constater, par contre :

1° La création d'une catégorie spéciale pour les maîtres primaires supérieurs, avec augmentation des $\frac{2}{3}$ de leur retraite actuelle (contre $\frac{1}{2}$ aux instituteurs);

2° Le maintien de la proportion existant actuellement entre la retraite des institutrices et celle des instituteurs ($720/900 = 1080/1350$).

Ces résultats ont été obtenus à la suite de démarches séparées des deux groupes intéressés. Pour des raisons différentes, le Comité de la S. P. V. ne peut approuver ces démarches, en dépit du succès qui les a couronnées. « Comment tenir le gouvernail de la S. P. V., quand les rameurs visent des buts différents et cessent d'agir en cadence? », s'écrie-t-il dans une circulaire aux membres. Son point de vue est, brièvement résumé, le suivant :

1° En ce qui concerne les maîtres primaires supérieurs, il estime que la création d'un échelon nouveau dans la hiérarchie ne peut que nuire, dans le présent et dans l'avenir, aux revendications de la partie la plus nombreuse du corps enseignant. Si la différence des traitements se justifie, dit-il en substance, il en est autrement de la différence des retraites, simple viatique de vieillesse. De plus, le Comité de la S. P. V. annonce qu'il n'a pas demandé une *diminution* du chiffre prévu pour les maîtres supérieurs, mais qu'il a sollicité au contraire une *augmentation* de la pension proposée pour les instituteurs primaires.

Les maîtres primaires supérieurs, au contraire, justifient leurs démarches par le fait que le projet d'avant-guerre, basé sur les traitements, leur eût assuré l'avantage qu'ils réclament, et par celui que la préparation de leur brevet spécial, à la fois scientifique et littéraire, réclame, outre les dons voulus, un sacrifice de temps, de peine et, en définitive, d'argent; leur carrière, estiment-ils enfin, est ouverte à tous les maîtres qui veulent faire ce sacrifice.

2° En ce qui concerne les institutrices, le Comité de la S. P. V. admet comme équitable le résultat obtenu par elles. Le projet primitif avait été étudié avec soin par le Département, en tenant compte des traitements minima anciens, et avec le souci très louable de ne pas augmenter les prestations du personnel enseignant dans un moment où l'existence est devenue si difficile. Puisqu'il s'agissait simplement de majorer les pensions sans toucher aux primes, et que le cadre de la loi demeurait tel, le Comité de la S. P. V. *n'avait pas été consulté*. Il eût été disposé à demander lui-même la rectification de cet avant-projet, si un groupe d'institutrices militantes, sans autre mandat que celui qu'elles se sont arrogé, n'avait adressé à tous les députés un libelle non signé,

dans lequel les intérêts des institutrices sont opposés à ceux des instituteurs de façon fort désobligeante pour ces derniers.

Nous croyons avoir apporté toute l'impartialité désirable à cet exposé des faits. Qu'on nous permette, en terminant, une remarque vieille comme le monde : c'est que l'union *seule* fait la force, la vraie force, et que ces dissensions intérieures, si elles venaient à se prolonger ou à s'accroître, ne tarderaient pas à avoir les répercussions les plus fâcheuses sur les intérêts de *tous*. Puissent les événements prochains nous donner tort!

E. B.

Les instituteurs primaires supérieurs et la question des retraites.

Nous recevons, d'un instituteur de la campagne, l'article suivant :

Le mouvement séparatiste, qui s'est dessiné parmi nos écoliers lors de l'ouverture en nos campagnes des classes primaires supérieures, semble avoir gagné maintenant les maîtres de ces classes-là. C'est à dessein que je dis « s'est dessiné », car il me paraît que les sentiments de supériorité, que nourrissaient les élèves désignés pour suivre avec fruit les « nouvelles » leçons, à l'égard de leurs camarades anciens, trop jeunes ou peu qualifiés, semblent avoir disparu, et fort heureusement. Tous les élèves, suffisamment doués, aspirent à suivre, durant une année ou deux, les leçons des primaires supérieures, mais aucun maintenant ne semble se glorifier d'avoir gravi un échelon de plus que les autres. Ces écoliers-là paraissent ainsi avoir compris ce que le maître ne veut se résoudre à saisir. Ils se souviennent de ce qu'ils étaient hier et reconnaissent qu'ils ne sont, après tout, que des « primaires ». Involontairement, ils se sont ralliés à l'idée qu'il ne fallait pas « gâter le métier ». Car, si ce mouvement eût persisté l'on eût vu trop tôt sombrer l'enthousiasme et son cortège de belles espérances né à l'inauguration du projet. Les parents, et avec eux les maîtres, considéraient déjà d'un œil fort peu sympathique les deux clans d'où partaient les querelles et les chicanes qui avaient des effets néfastes pour l'éducation. L'esprit de saine camaraderie était disparu au village, et indirectement tout en pâtissait, à l'école comme à la maison.

Nous voyons maintenant avec joie le fossé comblé, mais nous regrettons qu'il se creuse ailleurs.

Il a suffi que le dévoué comité de la S. P. V. ait pris le manche de la bêche et ait voulu remuer le terrain d'où devaient sortir les germes précieux de la « Pension de retraite¹ », pour qu'aussitôt des collègues que nous comptons au nombre des travailleurs et non des contre-maîtres, aient réclamé qu'on les avantageât. Pourquoi donc ces privilégiés de l'heure veulent-ils prétendre encore à leur « supériorité » dans leurs vieux jours ? Ce que l'on conçoit fort bien pour les maîtres secondaires ne saurait être admis pour les maîtres primaires supérieurs. Leurs conceptions de l'équité sont un peu ambiguës, car il est des collègues qui n'ont jamais desservi un poste dit « supérieur », — et pour cause — bien que porteur du brevet exigé ; à leur retraite on les compte au nombre des « simples » pri-

1. Nous rappelons encore que le Comité actuel n'a pas été consulté pour l'élaboration du premier projet. (Réd.).

maires. C'est pourquoi nous nous plaisons à souligner ce que dit, dans son message, le Comité de la S. P. V. : « Nous admettons la différence de traitements, non celle des retraites », pour la raison que cette différence, chez les dits collègues, ne caractérise qu'une méconnaissance manifeste de l'équité et un manquement aux règles élémentaires de la solidarité. O solidarité ! puisses-tu rester l'apanage des maîtres « ordinaires », au moins ! Ne nous décourageons point, nous les humbles, nous demeurerons toujours le « mal nécessaire » sans lequel les collègues primaires supérieurs ne peuvent rien. Nous continuerons toutefois, à les aimer comme par le passé, mais nous n'oublierons jamais l'esprit de caste qui les a animés lors de l'élaboration de ce programme insoupçonné. A. P.

CHRONIQUE GENEVOISE

De notre correspondant genevois :

Conférence générale. — Le Corps enseignant primaire genevois a tenu, le samedi 23 décembre, à l'Aula de l'Université, sa deuxième conférence générale de l'année 1916. L'ordre du jour de cette intéressante séance, qui avait réuni une nombreuse assistance, comprenait des communications du Département et un exposé de Mlle Descoendres, sur les moyens d'utiliser pour les élèves des classes normales, les procédés employés dans les classes d'anormaux.

Parmi les questions traitées par M. le Conseiller d'Etat Rosier, qui présidait, nous devons signaler les suivantes. En raison du grand développement qu'elles ont pris, il a fallu organiser une inspection des classes gardiennes; elle a été confiée à M. Adolphe Déruaz, instituteur, qui sera chargé en outre du contrôle de divers autres services du Département : Polyclinique dentaire scolaire, bibliothèques scolaires, école de plein air, retenues du jeudi, etc.

Poursuivant ses efforts en vue d'organiser un enseignement toujours plus vivant, le Département a cherché à étendre l'emploi des projections lumineuses. C'est ainsi qu'avec l'appui des municipalités, des installations complètes ont été faites ou le seront prochainement dans plusieurs écoles de l'agglomération urbaine.

M. le Conseiller d'Etat Rosier a encore signalé entre autres l'introduction en troisième année, du Nouveau Cours de langue française, édité d'un commun accord entre les cantons de Berne, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève, et qui réalise un progrès considérable, et l'ouverture, à l'Ecole de la rue de Neuchâtel d'un modeste musée scolaire constitué principalement avec les objets exposés par le Département de l'Instruction publique en 1914, à Berne et à Lyon.

Les nombreuses publications de Mlle Descoendres, et en particulier son dernier et important ouvrage sur l'éducation des anormaux, l'ont déjà fait connaître comme une pédagogue et une psychologue très avertie et très perspicace. C'est donc avec une connaissance approfondie de son sujet, qu'elle a exposé à l'assemblée comment on pourrait faire bénéficier les élèves normaux, des procédés didactiques créés spécialement en vue des anormaux. Ce sont des considérations d'ordre philanthropique et humanitaire qui ont donné naissance à l'enseignement destiné aux élèves arriérés ou mal doués. Mais, depuis qu'il s'est élargi et qu'il a précisé sa mé-

thode, on a constaté qu'il permettait de recueillir, pour l'enseignement normal, une foule de données et d'indications du plus haut intérêt et que, à côté de ses mérites au point de vue social, il avait une non moins grande valeur pédagogique. En s'efforçant d'imaginer, pour les enfants faibles d'esprit, des moyens de stimuler leur attention et leur intelligence endormie, en cherchant à « faire de la nature la salle de classe et le livre d'école », on a mis en lumière quelques-uns des défauts signalés depuis longtemps déjà, en particulier l'abus du verbalisme. Grâce à des jeux nombreux et variés, dont la plupart ont été créés par elle, Mlle Descoedres réussit, par une lente progression, à faire l'éducation des sens chez ses petits élèves, puis à commencer avec eux l'étude de la lecture et du calcul.

La discussion animée qui suivit cet exposé — et au cours de laquelle Mlle Richon, Mme Dunand, MM. Malche et Duvillard prirent la parole — a montré que Mlle Descoedres avait su intéresser ses auditeurs et leur faire voir quels avantages ils pourraient retirer de l'adaptation à leur classe des principes réservés jusqu'ici à l'enseignement des anormaux.

*** **Société pédagogique genevoise.** — *Séance du mercredi 17 janvier.* — Sous le titre *Enfants au soleil*, M. le pasteur Charles Muller entretient la Société de l'œuvre de culture physique qu'il poursuit depuis deux ans, pendant les vacances d'été.

Convaincu, par une longue expérience personnelle, des bienfaits de la culture physique rationnelle, M. Muller a voulu en faire bénéficier un certain nombre d'écoliers, et il les a conduits régulièrement trois après-midi par semaine sur un terrain disponible au bord de l'Arve, où ils ont pu pratiquer divers exercices, bains de soleil et hydrothérapie.

Les résultats ont été excellents, non seulement au point de vue physique, mais aussi au point de vue du développement de l'attention et de l'amélioration du caractère. La discipline a été très facile à obtenir. « Lorsqu'on aime les enfants, dit-il, on en fait tout ce qu'on veut. » M. Muller montre combien le plein air est propice à l'éducation, et il regrette que les instituteurs primaires ne soient autorisés à sortir avec leurs élèves qu'une demi-journée par mois. Il insiste aussi sur le fait qu'une telle œuvre, pour réussir, doit dépendre de l'initiative privée; car l'amour, l'intérêt pour les enfants ne se prescrit pas par des règlements. Mais l'Etat pourrait encourager ces entreprises en les subventionnant, et en mettant à la disposition des personnes de bonne volonté les terrains nécessaires.

La prochaine séance de la Société sera consacrée de nouveau à l'importante question de *l'apprentissage* et du rôle de l'école dans le choix de la carrière.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

Revue de l'activité du Comité central et de la Société pédagogique neuchâteloise de 1912 à 1916.

(Extrait du rapport de M. Fritz Hoffmann, Président central, rapport présenté à l'assemblée générale de 1916.)

Pendant cette période le Comité central a été constitué comme suit : président,

Fritz Hoffmann, Neuchâtel ; vice-président, Jules Decreuze, Boudry ; secrétaire, Emile Amy-Droz, Villiers ; caissier, Louis Russillon, Couvet ; archiviste, Henri-Louis Gédet, Neuchâtel ; assesseurs, William Baillod, Le Locle, Julien Dubois, La Chaux-de-Fonds (remplacé en 1915 par M.-Charles Péter), tous instituteurs.

Fonds scolaire de prévoyance. — Dans sa session de novembre 1912, le Grand Conseil unanime votait la nouvelle loi sur le Fonds scolaire de prévoyance. Nous avons eu le plaisir d'enregistrer un grand succès pour la Société pédagogique qui a su mener à bien, grâce au bon esprit de ses membres, cette œuvre si utile. C'est en effet son projet, après tant d'autres, qui a fini par surmonter tous les obstacles. Le Comité central a heureusement trouvé, chez les membres des autorités, des amis dévoués du corps enseignant qui ont su défendre et faire aboutir cette réorganisation tant désirée. C'était une étape fort difficile à franchir, mais qui facilitera singulièrement les améliorations futures. La Société pédagogique devra travailler dans ce but en s'inspirant toujours d'un esprit de justice et d'équité. La situation critique des veuves et des orphelins d'instituteurs, en particulier, devra être l'objet d'un examen approfondi et nécessitera une solution aussi heureuse que possible. D'autre part, la pension, quoique améliorée (fr. 900 au lieu de 800 après trente ans de services et atteignant fr. 1400 à quarante ans de services), n'est pas encore suffisante, puisqu'elle ne permet pas la retraite du plus grand nombre, particulièrement des instituteurs.

Caisse cantonale de remplacement. — Cette admirable institution, due aussi à l'initiative et au travail persévérant de la Société pédagogique, appuyée par de nombreux amis de l'école, a rendu et rend des services considérables, quoique ne fonctionnant que depuis 1912. Nous sommes particulièrement heureux de saluer la dernière amélioration (en 1916) qui a élevé le taux journalier des remplaçantes-institutrices de fr. 3,25 à fr. 3,75. Il n'y a là rien d'exagéré, bien au contraire. Si nous avons raison d'exiger pour nous-mêmes un traitement suffisant, il serait indigne de notre part de ne pas consentir à accorder aux jeunes remplaçantes un salaire déjà bien insuffisant, puisque de par le règlement, les dimanches, les jours de congé, les vacances ne sont pas payés aux remplaçantes.

De la collaboration du corps enseignant aux affaires scolaires. — En automne 1913, notre collègue dévoué, M. Charles Guye, instituteur à Fleurier, dans un rapport fort bien fait, traitait cette question si controversée. Elle fut discutée dans l'assemblée générale du 3 octobre où un certain nombre de conclusions furent adoptées, par près de 400 sociétaires présents.

Le Comité central chargea M. Guye de faire un rapport-résumé motivant les conclusions adoptées. Ce travail, tiré à 2500 exemplaires, a été envoyé à tous les membres des autorités communales et scolaires, accompagné d'une lettre demandant à ces autorités d'examiner avec bienveillance nos vœux et les invitant à y donner suite. Quelques commissions scolaires ont accepté nos propositions, en admettant entre autres, qu'une délégation du corps enseignant assiste aux séances des commissions scolaires ; d'autres, plus nombreuses, ont fait la sourde oreille ; ce qui ne doit point nous décourager, mais nous engager à persévérer dans cette voie, que nous estimons juste et raisonnable et pour le bien de l'école.

Question des examens. — Le comité central avait soumis en 1913 déjà, à l'étude des sections, la question des examens en général et celle des examens de sortie. Sans l'épouvantable guerre qui ensanglante l'Europe, l'assemblée générale de la société aurait eu à discuter en 1914 le rapport général; ce n'est qu'en 1916 que cette assemblée a pu avoir lieu. M. Albert Zutter, instituteur à Bevaix, a bien voulu se charger du rapport général.

(A suivre.)

H.-L. G.

CHRONIQUE JURASSIENNE

Mutualité scolaire de Delémont. — La dixième assemblée générale de la Société de secours mutuels et d'épargne, « *La Ruche* », a eu lieu le dimanche, 14 janvier, à l'Hôtel de Ville de Delémont. L'assemblée était présidée par M. Joseph Guéniat, instituteur. Pendant l'exercice 1916, la Société a eu une marche normale. Le nombre des cas de maladie a été au-dessous de la moyenne. Au 31 décembre, la Société comptait 325 mutualistes, dont 274 pour Delémont, 36 pour Courtételle et 15 pour Soyhières. La section de Courroux n'a pu, faute de dévouement, être maintenue à flot.

Pendant l'exercice, il a été payé 55 indemnités de maladie, par fr 905,70. Il a été remboursé 68 carnets pour une somme de fr. 1501,55.

La fortune de l'Association se compose du fonds de réserve (fr. 602,85); du fonds maladie (fr. 2454,89) et du fonds commun d'épargne (fr. 9400,10).

Le rapport annuel et les comptes ayant été adoptés, l'assemblée a décidé de ne pas entrer pour le moment dans la caisse fédérale des assurances sociales. Les expériences faites par la mutualité scolaire de Fribourg ne sont pas engageantes. La caisse continuera donc de payer une indemnité journalière plutôt que de se charger des frais du médecin et du pharmacien. Par contre, elle renonce au centime fédéral.

Le fonds maladie doit s'élever à fr. 1000, d'après les statuts; l'assemblée décide de prélever sur le fonds actuel de fr. 2454,89, une ristourne de fr. 4 aux mutualistes entrés de 1907 à 1912; de fr. 2 aux sociétaires entrés en 1913 et 1914; de fr. 1 aux mutualistes entrés en 1915 et 1916.

Avec un peu de bonne volonté dans les villages de la Vallée, la mutualité scolaire de Delémont pourrait étendre ses effets bienfaisants dans tout le district. Le caissier de la Société, M. Jules Rérat, instituteur, a établi un tableau comparatif des carnets remboursés et des indemnités payées depuis la fondation de la Société jusqu'au 31 décembre 1916.

Voici ce tableau :

	Carnets remboursés.		Indemnités p. maladie.
1907	70 carnets, fr. 129,45	20 cas, fr.	251,80
1908	52 carnets, fr. 192,65	49 cas, fr.	633,—
1909	49 carnets, fr. 262,30	50 cas, fr.	552,85
1910	38 carnets, fr. 420,85	84 cas, fr.	1106,60
1911	38 carnets, fr. 653,80	80 cas, fr.	1074,10
1912	73 carnets, fr. 1084,10	73 cas, fr.	195,—
1913	68 carnets, fr. 1351,15	91 cas, fr.	1165,40
1914	85 carnets, fr. 1453,25	48 cas, fr.	715,20
1915	80 carnets, fr. 1976,25	64 cas, fr.	925,70
1916	68 carnets, fr. 1501,55	55 cas, fr.	905,70

H. GOBAT.

PARTIE PRATIQUE

EXPOSITION DE DESSIN

Je me permets d'attirer l'attention de Mesdames les institutrices et Messieurs les instituteurs, sur la circulaire suivante adressée par M. Biedermann, libraire-éditeur, à Lausanne, à un certain nombre de membres du corps enseignant.

Cette tentative de grouper les dessins originaux de nos jeunes élèves paraît intéressante et mérite d'être encouragée. Ce sont surtout les dessins libres d'imagination qui auront de l'intérêt dans une exposition de ce genre.

Les dessins peuvent être adressés au soussigné, à l'Ecole normale, jusqu'au 15 février prochain. G. PAYER.

Circulaire.

Nous avons l'intention d'organiser, dans notre salon, une exposition de dessins d'enfants, et nous prenons la liberté de vous prier de bien vouloir nous appuyer dans cette entreprise de votre précieux concours. Vous ne manquerez pas de vous rendre compte de l'intérêt de cette manifestation au point de vue pédagogique.

L'enfant est sincère, parce que naïf, il dessine pour son plaisir ce qu'il voit et pense, mais il dessine surtout comme naïvement il sent.

Cette exposition démontrera, sans doute aussi, l'effet produit par les conversations des grands sur la guerre actuelle, sur l'imagination de l'enfant.

Vous nous obligeriez en nous envoyant une dizaine de dessins d'imagination, d'enfants d'âge différent, en indiquant au dos de chaque dessin, l'âge et le sexe du petit artiste.

Il va sans dire que nous vous rembourserons vos frais éventuels.

Nous vous remercions d'avance de votre aimable collaboration et nous vous prions d'agréer, M. , nos civilités les plus distinguées.

EN CLASSE

Soyons gais.

En entrant dans la classe de Mlle R., je constatai qu'un élève était en pénitence dans l'un des coins de la salle. Les mains derrière le dos, la tête basse, il paraissait fort contrit.

— « Qu'a fait Louis Martin ? demandai-je à l'institutrice.

— Oh ! M. le Président, ce petit malheureux m'a causé beaucoup de peine.

— Pourquoi avez-vous dû le punir ?

— Je n'ose vraiment pas le dire, car je n'aurais jamais cru qu'un enfant pût être aussi pervers. »

Je restai stupéfait. Cet enfant de sept ans avait-il donné un coup de couteau à l'un de ses camarades ? S'était-il livré à des actes immoraux ? C'est en tremblant que j'interrogeai l'institutrice, m'attendant à apprendre les pires choses.

— « Dites-moi donc ce qu'il a fait !

— *Il a ri pendant la prière.* »

Un silence solennel suivit ces paroles. Toute la classe, composée de bambins de sept et huit ans, paraissait comprendre combien grande était la faute du coupable.

Je m'approchai du petit pénitent.

— « Pourquoi as-tu ri pendant la prière ? »

— C'est Joseph qui a voulu sortir son mouchoir de sa poche ; alors, ses deux pommes sont tombées et ont roulé sur le plancher. »

Et, à ce souvenir, le petit homme eut peine à ne pas pouffer de nouveau.

— « Va à ta place, lui dis-je, et souviens-toi qu'on ne doit pas rire..... pendant la prière. »

L'institutrice me regarda avec étonnement. Elle s'attendait à une réprimande beaucoup plus sévère, et elle mit ma trop grande bienveillance sur le compte de la sénilité.

Les leçons se succédèrent ensuite, monotones, sans vie, sans entrain. Parfois, la maîtresse s'interrompait :

— « Victorine, tu t'es retournée ! Tu ne comprends donc pas combien tu m'attristes en n'étant pas attentive ? Ta conduite me cause beaucoup de chagrin. J'espère que tu ne recommenceras plus. »

Puis, un instant après :

— « Alfred s'accoude. Cependant, je lui répète sans cesse qu'on doit se tenir correctement en classe. Il m'oblige à le rappeler constamment à l'ordre, ce qui est pour moi un surcroît de fatigue. Pourtant, je mériterais que mes élèves cherchent davantage à me faire plaisir. » Etc., etc.

Péniblement, on arriva à la fin de la matinée, une matinée qui semblait interminable, coupée de jérémiades, de recommandations, de lamentations, de plaintes, de soupirs. Une atmosphère de glace, de gêne et d'ennui pesait sur la classe. Une courte prière, bredouillée par une fillette, termina l'école. Cette fois-ci, personne ne rit, et les bambins se retirèrent, accompagnés par de nouvelles recommandations.

— « Surtout, n'oubliez pas de venir à l'heure cet après-midi, car, ce matin, quelques-uns d'entre vous ont failli être en retard. L'exactitude est une qualité que les enfants doivent s'efforcer d'acquérir... »

Ayez soin de vous laver proprement. Chaque jour plusieurs enfants se présentent en classe avec le visage ou les mains sales et les cheveux en désordre. Or, la propreté est indispensable à la santé... etc. »

— « Pourquoi, dis-je à l'institutrice, lorsque nous fûmes seuls, ne riez-vous jamais avec vos élèves ? »

— On ne saurait trop tôt leur apprendre à être sérieux.

— Je me permets d'être d'un avis différent. Si, comme l'a dit Alphonse Karr, *le rire et la gaieté sont une nécessité pour l'homme*, à plus forte raison sont-ils indispensables pour l'enfant. Le temps des soucis, des tristesses, des chagrins, viendra assez vite pour eux. Pendant qu'ils sont jeunes, il faut les laisser rire, et même rire parfois avec eux.

— Mais alors, que deviendra la discipline ?

— On ne peut pas, avec des enfants de sept ans, avoir une discipline absolue. Vouloir obtenir d'eux qu'ils se tiennent tranquilles pendant deux ou trois heu-

res d'horloge est une impossibilité. Exigez quelques minutes d'attention soutenue pendant que vous donnez une explication, puis laissez-les se détendre un peu. Ce n'est que graduellement qu'on peut arriver à les avoir tranquilles, pendant un temps plus long.

Accueillez les enfants avec un visage riant. Soyez, si possible, toujours de bonne humeur. Evitez de les fatiguer avec des observations continuelles.

— Je ne puis pourtant pas être gaie lorsqu'on me mécontente toujours, ni m'abstenir de punir ceux qui désobéissent.

— Soyez sévère pour ceux qui cherchent à vous tromper ou qui se conduisent brutalement à l'égard de leurs camarades, mais fermez les yeux sur une foule de peccadilles. On ne peut pas empêcher un enfant de sept ans de s'accouder, de se retourner, de lever la tête, de rire..... même pendant la prière.

Pourtant, avec l'irrégularité qui grandit.....

Faites-moi grâce de votre sermon! Je suis un homme pieux, mais j'estime que la prière, telle que vous la pratiquez en classe — c'est-à-dire quelques phrases inintelligibles bredouillées par un enfant qui les débite en hâte comme s'il s'agissait d'une corvée — ne peut avoir aucun effet salutaire. Remplacez-la plutôt par le chant d'un cantique. Personne ne s'en plaindra et la classe y gagnera. En outre, le chant disposera chacun — et vous en particulier — à cette bonne humeur si nécessaire pour l'accomplissement joyeux de sa tâche quotidienne. Soyez gaie, mademoiselle, même très gaie, vous vous en trouverez bien, et vos élèves aussi. »

LE VIEUX PRÉSIDENT.

LANGUE MATERNELLE

DEVOIRS. (Suite ¹).

3. Trouvez le sujet :

Professions diverses : soigne les malades; prépare les remèdes; dirige le régiment; explique un problème; arrête les malfaiteurs; dresse des plans; défend l'armée; condamne le coupable; surveille les écoles; extrait une dent.

Les animaux : a des sabots; a huit pattes; a une trompe; a un dard; a une crinière; a un bec crochu; a des serres; a des antennes; a des élytres; a une corne sur le nez; a des griffes; a des crocs; a de longues oreilles; a un bec plat; a une coquille; a une carapace; a des nageoires; a un long cou; a des défenses; a des pinces; a des piquants; a des dents venimeuses; a des cornes; a un groin; a une peau couverte de laine; est laborieuse; est patient; est capricieuse; est muet; est malin; est rusé; est matinal; est têtu; est leste; est léger; est bavarde; est féroce; est peureux; est doux.

Infirmités : (Le bègue) parle avec difficulté. (Le borgne) ne voit que d'un œil. (Le manchot) a perdu un bras. (L'aveugle) est privé de la vue. (Le sourd-

¹ Voir *Educateur* n° 2.

muet) n'entend ni ne parle. (Le bancal) a les jambes tortues. (Le boiteux) a une jambe plus courte que l'autre. (Le bossu) a une bosse derrière le dos. (Le cul-de-jatte) ne peut faire usage de ses jambes.

Les voix des choses : (Le canon) gronde. (Le clairon) sonne. (Les cloches) tintent. (La mer) clapote. (Le feu) crépite. (Le fouet) claque. (La flèche) siffle. (La girouette) grince. (Le tambour) bat. (Le vent) gémit. (Les os) craquent. (La foudre) éclate. (Le ruisseau) gazouille.

4. *Cherchez le verbe :*

Les ouvriers du vêtement : Le tisserand (fabrique) la toile. La couturière (confectionne) des habits de dames. Le cordonnier (ressemelle) une paire de bottes. La chemisière (coud) une chemise. Le chapelier (fait) une casquette. Le gantier (répare) des gants. La blanchisseuse (repasse) des cols et des manchettes.

Les ouvriers de l'alimentation : Le boulanger (pétrit) sa pâte. Le charcutier (tue) les pores. Les cuisiniers (préparent) une sauce. Le confiseur (surveille) ses gâteaux. Le laitier (bat) sa crème. Le boucher (coupe) un morceau de viande. Le fruitier (dispose) des pommes dans une corbeille. Le liquoriste (fabrique) un sirop.

5. *Rédactions :*

La main : La main est une partie du corps de l'homme. Elle est située à l'extrémité du bras. C'est le principal organe du toucher. On y remarque la paume, le dos et les doigts. La paume est glabre. Le dos est recouvert d'une peau très fine, légèrement velue. Les doigts, au nombre de cinq, sont tous munis d'ongles. L'homme a deux mains, c'est un biman. Le singe a quatre mains, c'est un quadrumane. Les spécialistes qui soignent les mains, sont des manucures.

Les doigts : Les cinq doigts de la main sont : le pouce, l'index, le majeur, l'annulaire et l'auriculaire. Le majeur est le plus grand des doigts de la main, l'auriculaire en est le plus petit et le pouce le plus gros et le plus fort. L'annulaire porte l'anneau et l'index montre le chemin. L'inégale longueur des doigts donne à la main son élégance et permet de former le poing. Les doigts, sauf le pouce, se composent de trois osselets appelés phalange, phalangine et phalangelette. Le pouce n'a pas de phalangine. Les aveugles lisent avec les doigts.

Le pouce : est le plus gros et le plus court des doigts de la main. Il peut se plier en face de chacun de ses petits compagnons. C'est à cette heureuse disposition que la main doit sa perfection. Sans le pouce, il nous serait difficile, pour ne pas dire impossible, de saisir les objets.

Les ongles : L'ongle est le chapeau du doigt. C'est un ornement des plus utiles. L'ongle est légèrement bombé, de forme arrondie, rose et brillant. Tous les jours nous devons procéder à sa toilette. Un ongle doit être propre et bien taillé. Un ongle long et sale inspire le dégoût. Petits amis, ne rongez jamais vos ongles. C'est malsain et très laid.

Bonnes actions : Sans ses mains, l'homme ne pourrait pas se laver, se vêtir, préparer ses aliments et les porter à la bouche, cultiver la terre, construire sa maison, manier des outils, écrire, dessiner, peindre, jouer, etc.

Mauvaises actions : Si j'étais un mauvais garçon, je pourrais battre mon camarade, l'égratigner, le pincer, lui tirer l'oreille ou les cheveux, le gifler, le pousser, lui jeter des pierres, lui voler ses livres et ses cahiers ou bien les lui déchirer, etc.

Sensations dues au toucher : Une chose peut être (Citez une quinzaine de qualificatifs) : lisse, polie, douce, moelleuse, onctueuse, visqueuse, gluante, poisseuse, veloutée, rugueuse, raboteuse, soyeuse, dure, molle, froide, chaude, tiède, brûlante, glacée, etc.

VI. RÉCITATIONS : **Nos serviteurs**, par R. SAILLENS.

Nous avons tous, comme des rois,
Dix serviteurs, ce sont nos doigts.
C'est eux qui, des petites filles,
Font marcher les fines aiguilles,
Ils tracent, des petits garçons,
Les problèmes et les leçons.
Ils font beaucoup, beaucoup de choses
Nos dix jolis petits doigts roses.

Les cinq doigts, par JEAN AICARD.

Le pouce, le premier des cinq doigts de la main,
Dit au second : « Ah ! que j'ai faim ! »
L'index, le second, dit : « Nous n'avons pas de pain ! »
Le doigt du milieu : « Comment faire ?
— Comme on pourra ! » dit l'annulaire.
« Pieu ! pieu ! pieu ! dit le plus petit.
Qui travaille vit,
Qui travaille vit ! »

A. REGAMEY.

COMPTABILITÉ

**Compte de recettes et de dépenses d'un ouvrier
de campagne.**

Henri Blanchard, ouvrier de campagne, a fait pendant l'année 1916 : 93 journées à fr. 5,50 ; 127 à fr. 5 ; 75 à fr. 4 ; en outre, il reçoit un salaire de fr. 45, comme garde-police, et fr. 30 pour laver les fontaines le dimanche matin. Sa femme gagne, en moyenne, fr. 3,50 par semaine. Pendant l'été, son fils aîné reçoit, comme petit domestique, un salaire de fr. 60 ; et sa fille gagne fr. 30.

Les dépenses se répartissent comme suit : Location de son appartement et d'un jardin, fr. 280 ; bois, un lot de branches, fr. 42 ; lait, 3 litres par jour, à fr. 0,24 le litre ; pain, 11 kg. par semaine, à fr. 0,54 le kg. ; épicerie, fr. 6,25 par mois, en moyenne ; viande, un porc de 115 kg., à fr. 2,40 le kg. ; vêtements et autres dépenses, fr. 97 par trimestre.

Etablissez son compte.

Compte d'un ouvrier de campagne.		Recettes. Dépenses.	
1916		F. C.	F. C.
Journées, 93 à fr. 5,50		511 50	
» 127 à fr. 5,—		635 —	
» 75 à fr. 4,—		300 —	
Salaire de garde-police		45 —	
Pour laver les fontaines		30 —	
Gain de sa femme, fr. 3,50 × 52		182 —	
» » son fils aîné		60 —	
» » sa fille		30 —	
Location de l'appartement et du jardin			280 —
Bois, un lot de branches			42 —
Lait, fr. 0,72 par jour			262 80
Pain, 572 kg., à fr. 0,54			308 88
Epicerie, fr. 6,25 × 12			75 —
Porc, 115 kg. à fr. 2,40			276 —
Vêtements et autres dépenses, fr. 97 × 4			388 —
Pour Balance: Il peut économiser			160 82
Sommes égales,		Fr. 4793 50	1793 50

F. MEYER.

L'ENSEIGNEMENT EXPÉRIMENTAL DE L'AGRICULTURE A L'ECOLE PRIMAIRE. (Suite¹.)

Les céréales.

1^o Culture du blé au jardin scolaire.

a) Semer une vingtaine de grains de blé à cinq centimètres environ les uns des autres, et à trois ou quatre centimètres de profondeur. Suivre le développement des plantes obtenues, en observant les caractères botaniques à mesure qu'ils se manifestent: germination et disparition progressive des réserves nutritives du grain, structure de la racine, de la tige, de l'épi; floraison, pollinisation, fructification, mort de la plante. Faire la récolte.

b) Apprécier le rendement: grain, paille, balle.

c) Disséquer un épi au moment de la floraison, puis un peu avant la maturité des grains. Dessiner un grain, en observant: à la partie supérieure, le reste des stigmates et, à l'autre extrémité, — à l'opposé de la fente, — la *plantule*, de couleur nacré, qui, en raison de sa consistance, peut s'isoler facilement de la réserve nutritive, l'*albumen*, contre lequel elle est appliquée. Examiner, à la loupe, la constitution de cette plantule.

d) Ecraser quelques grains mûrs, et séparer la farine du son.

e) Analyser la farine: faire une pâte épaisse de farine et d'eau, — gros comme une petite pomme, — et, après l'avoir enfermée dans un nouet de toile, la malaxer dans une terrine remplie d'eau, pendant dix minutes environ. La farine abandonnée à l'eau de l'*amidon*, qui la rend laiteuse, et, par le repos, se dépose au fond

¹ Voir l'*Educateur* 1916.

du vase, tandis qu'il reste dans le rouet une masse molle et élastique de couleur grise, le *gluten*.

2^o *Culture du blé à la ferme.*

a) Observer les diverses opérations culturales :

1^o en *automne* : préparation du sol (labours, fumures), semailles, hersage ;

2^o au *printemps* : roulage, semis de nitrate de soude, sarclage ;

3^o en *été* : moisson, battage, nettoyage du grain, préparation des semences, mise en grenier.

b) Examiner la constitution et le fonctionnement des instruments agricoles : charrue, herse, semoir, moissonneuse, batteuse, tarare, trieur.

(*A suivre.*)

P. CHAUVET.

Degré supérieur et cours complémentaires.

CIVISME

Le tribunal.

Après avoir étudié la façon dont se rend la justice, demander aux élèves d'expliquer les mots et expressions suivants : Le tribunal, le président, le juge, le jury, le juré, le greffier, l'avocat, le procureur, le substitut, l'huissier, le gendarme, l'accusé, l'inculpé, le prévenu, le témoin. — L'audience, l'interrogation, l'accusation, la déposition, la charge, le témoignage, le réquisitoire, la défense, la plaidoirie, l'alibi, la délibération, le verdict, le jugement, la sentence, l'arrêt, l'acquiescement, la condamnation, l'amende, la privation des droits civiques, l'emprisonnement, la réclusion. — Juger par défaut, accorder le bénéfice des circonstances atténuantes, appliquer la loi de sursis, mettre en liberté sous caution ; tribunal de première instance, tribunal d'appel.

Devoirs : 1. Que fait le président ? le juge ? le juré ? le procureur ? l'avocat ? le greffier ? l'huissier ? le témoin ?

2. L'endroit où l'on rend la justice est le (tribunal) ; ceux qui rendent la justice sont des (juges), on les appelle aussi des (magistrats). Une séance de tribunal s'appelle une (audience). Ceux qui étudient le droit dans le but de défendre les accusés ou des intérêts particuliers sont des (avocats.) Quand un avocat parle devant le tribunal, on dit qu'il (plaide) ; son discours est une (plaidoirie). Quand un (accusé) est reconnu innocent, on l'(acquitte). A la cour d'assises, la culpabilité ou l'innocence de l'accusé est proclamée par des citoyens appelés (jurés) qui forment le (jury).

3. Résumer oralement, puis par écrit une leçon sur une audience d'un tribunal criminel (cour d'assises).

Exercice pratique :

Si le nombre des élèves le permet constituer un tribunal : président, juges, procureur, avocat, greffier, huissier, gendarmes, témoins, public (le prévenu fera défaut ou sera représenté par un personnage imaginaire, afin de ménager la susceptibilité très légitime des élèves). — Procéder à une audience. (Lecture de l'acte d'accusation, interrogatoire, audition des témoins, réquisitoire, plaidoirie, délibération du jury, verdict.)

RÉDACTION

Une journée froide.

C'est fin novembre. La neige n'a pas encore daigné jeter son blanc manteau sur nos champs. Les pauvres blés frémissent sur le sol durci. Quelques rares flocons ont essayé plusieurs fois de blanchir les toits de nos maisons et les sapins de la forêt, mais sur la campagne ce ne fut jamais qu'un tapis de grisaille. La bise s'est levée. Et ce froid nous pénètre tous. Ses lances sont aiguës. L'eau gèle près des fontaines. Les vitres des fenêtres se sont couvertes d'une mince couche de glace que les enfants s'évertuent à fondre de leur haleine. Dans la rue, les passants se hâtent. Chaudement enveloppés dans une ample pélerine, ils bravent encore les rudes assauts de la bise, mais ils enfoncent au plus profond de leurs poches leurs mains rougies. Les ménagères frileuses ont revêtu leurs vêtements les plus chauds, et entretiennent un bon feu dans les chambres. Quelques garçons font sonner leurs socques sur le chemin. Dans la campagne tout est mort. Les oiseaux sont blottis sous les auvents des maisons ou visitent le rebord des fenêtres. Les corbeaux volent lourdement dans l'air vif, mais eux aussi se sont rapprochés du village. Dans la forêt on entend des bruits et des voix : ce sont des bûcherons. Ils rentreront bientôt avec leurs charges de bois.

Dans la forêt en hiver.

La grande et lourde « luge » est prête devant la maison. Les haches, la scie, les chaînes et tous les accessoires y sont liés ensemble. Le père, le fils et le domestique, tous chaudement vêtus, y ont pris place, et les deux chevaux partent au grand trot. Ces gens vont abattre, dans la forêt qui dort sous la neige, les sapins marqués pour la coupe. Les voici sous les grands arbres qui ploient sous le givre. Un brouillard rend encore plus sombre les profondeurs de la forêt. On a arrêté les chevaux. Le domestique les a attachés un peu à l'écart devant une botte de foin. Le fils dégage les outils pendant que le père examine l'arbre. Maintenant la scie grince, tirée par deux bras vigoureux. On s'arrête pour reprendre haleine, car on se réchauffe vite à ce métier. La taille grandit. Déjà l'arbre, penche, mais résiste encore. Le père a saisi la hache et cherche à ébranler le géant. Les deux hommes à la scie donnent encore quelques coups rapides, puis le sapin craque, se tord et dégringole, glissant et roulant sur ses voisins. Il s'abat à grand fracas sur le sol. Les chevaux ont tressailli et regardent. Les hommes sont satisfaits. Avec la hache on enlèvera les branches. On abattra encore d'autres sapins, puis on rentrera à la maison. A ce travail l'appétit s'aiguise, et le souper de la ménagère sera fort goûté.

A. PORCEET.

PENSÉES

Faire passer les âmes de la vie des sens à la vie intellectuelle, remplacer la sensation par l'idée, tel est le problème fondamental de l'éducation populaire. — CONDORCET.

Le seul qui fait sa volonté est celui qui, pour la faire, n'a pas besoin de mettre les bras d'un autre au bout des siens. — J.-J. ROUSSEAU.

Edition J.-H. JEHEBER, Genève

25, Rue du Marché, 25

Viennent de paraître

O. S. MARDEN

La JOIE de VIVRE

OU

Comment découvrir le secret du bonheur

Un volume in-12, broché fr. 3.50, relié fr. 5.

Ce nouveau volume de l'auteur américain est écrit avec le même entrain, s'inspire de la même confiance de la vie, s'appuie sur la même abondance de faits recueillis dans les milieux les plus divers, et produit sur le lecteur le même effet tonique, on y prend un vrai bain d'électricité, dont on sort tout ragaillardi et prêt à abattre une masse énorme de besogne. Il est vibrant de courage, de force de vie. Il fait du bien, il montre la direction à suivre et donne d'excellents conseils, clairs, simples, pratiques. Et ceux qui le liraient avec le désir de les appliquer à leur vie, avanceraient promptement du côté d'une vie utile, d'un bonheur plus certain.

DU MÊME AUTEUR :

LE SUCCÈS par la VOLONTÉ, broché 3.50; relié 5.—

LES MIRACLES de la PENSÉE, broché 3.50; relié 5.—

YVONNE PITROIS

LES FEMMES de la GRANDE GUERRE, broché 3.50

GUSTAVE DUPIN

La GUERRE INFERNALE. A la mémoire de mon fils, tué par les hommes, j'ai écrit ce livre, et je le dédie à tous mes pauvres frères d'Europe, broché 3.50.

D. ALCOCK

EL-DORADO, 3^{me} édition, avec 8 illustrations hors texte de Frans Masereel
broché 2.50; relié toile 3.50.

M. TABARIÉ

FLOSSETTE, 8^{me} édition, broché 2.50; relié toile 3.50.

EN SOUSCRIPTION : 4 volumes à 3.50

TOLSTOÏ LÉON, [Journal intime des 15 dernières années de sa vie, 1895-1910, avec nombreuses notes rédigées par son ami et biographe Paul Birnkoff. Le tome I paraîtra sous peu.

ETRENNES DE L'«ÉDUCATEUR».

Ensuite d'arrangement avec l'éditeur du *Dictionnaire géographique de la Suisse*, nous sommes à même d'offrir également à nos abonnés :

a) Atlas géographique, économique, historique de la Suisse, contenant 48 cartes de la Suisse. *Relié*. Valeur fr. 8 —. Fr. 6 —

b) Atlas cantonal, politique et économique de la Suisse, par Maurice Borel, textes de H. Jaccard. 76 cartes. Chaque canton est représenté par une carte physique et politique, agricole et industrielle, avec textes explicatifs. *Relié*. Valeur fr. 20. Fr. 14 —

S'adresser à la *Gérance de l'Éducateur*.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

MAIER & CHAPUIS, LAUSANNE

RUE ET PLACE DU PONT

MAISON MODÈLE



COSTUMES

sur mesure et confectionnés
coupe élégante et soignée

VÊTEMENTS pour cérémonies



MANTEAUX de Pluie

SOUS-VÊTEMENTS CHEMISERIE

10 0/0

au comptant
aux instituteurs
de la S.V.P.

ETRENNES DE L'« ÉDUCATEUR ».

1. **Au foyer romand.** Années 1888 à 1912 (sauf 1900, 1906 et 1907 épuisées). Etrennes littéraires. La fleur de la pensée vaudoise : nouvelles, poésies, critique. Valeur fr. 3.50 le volume de 300 pages. Fr. 1 —

Par 10 volumes de la même année, ou d'années différentes, le volume Fr. — 75

2. *Paul Seippel.* **La Suisse au XIX^e siècle.** Superbe étude d'ensemble de la vie politique, intellectuelle et sociale de notre peuple. Trois grands volumes in-8°, avec plus de 800 gravures.

Valeur fr. 25. Fr. 10 —

3. *Fenimore Cooper.* **Œil-de-Faucon.** Edition spéciale pour l'enfance. Volume cartonné avec gravures en couleurs.

Valeur fr. 1.25. Fr. — 60

4. *Wagner.* **Le génie de la montagne.** Contes pour la jeunesse. Volume cartonné avec 6 gravures en couleurs.

Valeur fr. 1.25. Fr. — 60

Ces deux volumes feront le charme des garçonnets.

5. *Ewing.* **De six ans jusqu'à seize.** Mémoires d'une jeune fille. Ce livre contient une telle richesse de pensées et de sentiments à la portée des jeunes âmes d'élite, qu'aucun autre ouvrage de ce genre ne saurait lui être comparé. Valeur fr. 3. Fr. 1 —

6. *Edouard Rod.* **Luisita.** De la collection des *Nouvelles vaudoises*. Joli volume broché. Impression élégante. Histoire bien de chez nous, d'un des maîtres de notre littérature.

Valeur fr. 1.50. Fr. — 75

7. *Ernest Tissot.* **Nouvelles princesses de lettres.** 272 pages. (M^{me} Daudet, T. Combe, Marcelle Tinayre, etc.) Etudes infiniment attrayantes et vivantes. Valeur fr. 3.50. Fr. 1 —

8. *Samuel Cornut.* **Le testament de ma jeunesse.** Joli volume dont la place est marquée dans toutes les bibliothèques d'instituteurs. Valeur fr. 3.50. Fr. 1 —

9. *Virgile Rossel.* **Le maître.** Une des œuvres les mieux venues du distingué juge fédéral jurassien. Valeur fr. 3.50. **Epuisé.** Fr. 1 —

10. *Paul Huguenin.* **Aux îles enchanteresses.** Charmant récit d'un séjour de quatre ans dans les îles Tahiti. Illustré. 310 pages. Valeur fr. 3.50. Fr. 1 —

11. **Chants du pays.** *Anthologie des poètes de la Suisse romande.* 500 pages. 3^e édition. 262 morceaux de plus de 70 de nos auteurs romands, pouvant être utilisés pour la plupart pour soirées, réunions. Valeur fr. 6 —. Fr. 2 —

12. *Emile Javelle.* **Souvenirs d'un alpiniste.** « Pages inoubliables, dit Gaspard Vallette, alliant à une peinture ferme et sobre une émotion simple et vraie, des pensées hautes et fortes, des élans de lyrisme poétiques ; qualités rarement assemblées. Avant-dernière édition. Relié. Valeur fr. 5.50. **Epuisé.** Fr. 2.50

Tous ces volumes seront envoyés contre remboursement, franco pour tout envoi de fr. 3 et plus.

On souscrit par simple carte adressée à la *Gérance de l'Éducateur*.

On peut retenir également plusieurs volumes du même numéro.

TOUT

ce qui a rapport
ou concerne la

MUSIQUE

les

Instruments et leurs Accessoires


en tous genres

HARMONIUMS

et

PIANOS

droits et à
queue

 TRÈS GRAND CHOIX ET
POUR TOUTES LES BOURSES

chez

F**ŒTISCH** **F****RÈRES**
S. A.

à Lausanne, Vevey et Neuchâtel

LIBRAIRIE
THÉÂTRALE

Prix spéciaux pour
Instituteurs, Pensionnats
et Prof. de Musique.

LIBRAIRIE
MUSICALE

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

LIII^{me} ANNÉE. — N° 5.

LAUSANNE — 2 février 1917



L'ÉDUCATEUR

(ÉDUCATEUR · ET · ÉCOLE · RÉUNIS ·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces :

JULES CORDEY

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne.
Editeur responsable.

Compte de chèques postaux No II, 125.

COMITE DE REDACTION :

VAUD : L. Grobéty, instituteur, Vaulion.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Resier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

PREX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PREX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE



EDITION „ATAR” GENEVE

Manuels pour l'enseignement

Adoptés par différents Départements de l'Instruction Publique.

Exercices et problèmes d'arithmétique , par <i>André Corbas</i> .	
1 ^{re} série (élèves de 7 à 9 ans)	0.80
» livre du maître	1.40
2 ^{me} série (élèves de 9 à 11 ans)	1.20
» livre du maître	1.80
3 ^{me} série (élèves de 11 à 13 ans)	1.40
» livre du maître	2.20
Calcul mental	2.20
Exercices et problèmes de géométrie et de toisé	1.70
Solutions de géométrie	0.50
Livre de lecture , par <i>A. Charrey</i> , 3 ^{me} édition. Degré inférieur	1.50
Livre de lecture , par <i>A. Gavard</i> . Degré moyen	1.50
Livre de lecture , par <i>MM. Mercier et Marti</i> . Degré supérieur	3. —
Manuel pratique de la langue allemande , par <i>A. Lescaze</i> ,	
1 ^{re} partie, 7 ^{me} édition.	1.50
Manuel pratique de la langue allemande , par <i>A. Lescaze</i> ,	
2 ^{me} partie, 5 ^{me} édition	3. —
Lehrbuch für den Unterricht in der deutschen Sprache ,	
par <i>A. Lescaze</i> , 1 ^{re} partie, 3 ^{me} édition	1.40
Lehrbuch für den Unterricht in der deutschen Sprache ,	
par <i>A. Lescaze</i> , 2 ^{me} partie, 2 ^{me} édition	1.50
Lehr- und Lesebuch , par <i>A. Lescaze</i> , 3 ^{me} partie, 3 ^{me} édition	1.50
Livre de lecture , par <i>M. Marti</i> , degré moyen	2.50
Grammaire italienne , par <i>M. A. Arzani</i> , professeur	3. —
Anthologie italienne , par <i>M. A. Arzani</i> , professeur	3. —
Notions élémentaires d'instruction civique , par <i>M. Duchosal</i> .	
Edition complète	0.60
— réduite	0.45
Leçons et récits d'histoire suisse , par <i>A. Schütz</i> .	
Nombreuses illustrations et cartes en couleurs, cartonné	2. —
Premiers éléments d'histoire naturelle , par <i>E. Pittard</i> , prof.	
3 ^{me} édition, 240 figures dans le texte	2.75
Manuel d'enseignement antialcoolique , par <i>J. Denis</i> .	
80 illustrations et 8 planches en couleurs, relié	2. —
Parlons français , par <i>W. Plud'hun</i> . 16 ^{me} mille	1. —
Comment prononcer le français , par <i>W. Plud'hun</i>	0.50
Histoire sainte , par <i>A. Thomas</i>	0.65
Les fables de La Fontaine , par <i>A. Malsch</i> . Edition annotée, cartonné	1.50
Notions de sciences physiques , par <i>M. Juge</i> , cartonné, 2 ^{me} édition	2.50
Leçons de physique , 1 ^{er} livre, <i>M. Juge</i> . Pesanteur et chaleur,	2. —
» » 2 ^{me} » » Optique et électricité,	2.50
Leçons d'histoire naturelle , par <i>M. Juge</i> .	2.25
» de chimie, » »	2.50
Petite flore analytique , par <i>M. Juge</i> . Relié	2.75
Pour les tout petits , par <i>H. Estienne</i> .	
Poésies illustrées, 4 ^{me} édition, cartonné	2. —
Manuel d'instruction civique , par <i>H. Elzingre</i> , prof.	
2 ^{me} partie, Autorités fédérales	2.

AVIS DE LA GÉRANCE

Nous prions instamment nos abonnés, ceux qui peuvent le faire, de bien vouloir verser au compte de chèques postaux II, 125, en utilisant le formulaire encarté dans le N°3, le montant de leur abonnement pour 1917. Ceux qui se trouvent momentanément empêchés voudront bien nous aviser du moment où ils désireraient que le remboursement postal, établi à partir du 15 février, leur fût présenté.

Nos abonnés du Jura-bernois, membres de la Société pédagogique jurassienne, n'auront à verser que fr. 4 55, la S. P. J. payant directement fr. 0.50 pour chacun de ses membres.

Nos abonnés de l'étranger sont priés également de nous envoyer en janvier, le montant de leur abonnement pr 1917.

Le Gérant : J. CORDEY.



Vêtements confectionnés

et sur mesure
POUR DAMES ET MESSIEURS



J. RATHGEB-MOULIN

Rue de Bourg, 35, Lausanne



Draperies, Nouveautés pour Robes.
Trousseaux complets.

Articles pour Blouses. — Costumes. — Tapis. — Rideaux.

Escompte 10 0/0 au comptant.





Ustensile de cuisine et de ménage

FRANCILLON & C^{ie}

RUE ST-FRANÇOIS, 5, ET PLACE DU PONT
LAUSANNE

Fers, fontes, aciers, métaux

OUTILLAGE COMPLET

FERRONNERIE & QUINCAILLERIE

Brosserie, nattes et cordages.

Coutellerie fine et ordinaire.

OUTILS ET MEUBLES DE JARDIN

Remise 5 % aux membres de S. P. R.

Librairie PAYOT & Cie, Lausanne

Vient de paraître :

Le Roman Romand N° 20

EUGÈNE RAMBERT

Le Chevrier de Praz-de-Fort

Un vol. contenant quatre nouvelles 0.60

Ces quatre exquises nouvelles de Rambert sont intéressantes à plusieurs points de vue : D'abord, elles sont écrites de ce style ferme, savoureux et pittoresque qui était le propre de notre grand compatriote. En second lieu, leur charme exhale, en ces temps troublés, je ne sais quel parfum de douceur agreste et de paix rustique qui fait oublier un moment les angoisses de l'heure... Et à quoi servirait l'art des grands écrivains sinon à nous transporter une minute dans le pays des beaux rêves ? Enfin, et surtout, ces histoires aimables contiennent des peintures de mœurs si nettes, si vivantes qu'elles font revivre pour nous les chères vieilles coutumes des paysans de Weggis ou de Gueuroz, et par là nous portent à aimer davantage notre pays.

Aux lecteurs qui ne connaîtraient pas bien la personnalité et les œuvres de Rambert, rappelons l'étude magistrale de

VIRGILE ROSSEL

EUGÈNE RAMBERT

Sa vie, son temps et son œuvre

Un vol. in-16, de 696 pages, avec un portrait et un autographe : Fr. 6.—

Dans cette étude générale, chef-d'œuvre d'analyse et de critique, on apprendra quel homme, quel penseur, quel écrivain a été Rambert. On saura que nombre de ses pages sont d'une actualité brûlante...

Aux amateurs de délicats et élégants petits livres, annonçons enfin, à propos de Rambert, que la Librairie Payot & Cie a sous presse une anthologie des plus fines et plus précieuses pensées d'Eugène Rambert :

EUGÈNE RAMBERT

Fragments choisis et précédés d'un avant-propos, par M^{me} Gagnebin-Maurer

Un vol. broché Fr. 4.— Relié Fr. 4.—